Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 21/12/2023
ID : 074-217401918-20231213-D_2023_12_22-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le TREIZE DECEMBRE
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-sept heures et quarante-deux minutes
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Fabien Trombert - maire

Date de convocation du Conseil municipal : 08 décembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20
Nombre de conseillers municipaux présents : 17
Quorum : 11

Nombre de pouvoir : 01
Nombre de votants : 18
- Pour : **17**
- Contre : /
- Abstention : **01**

Présents : 17
Mmes, MM. Herbron Franck, Buet Manuelle, Buet Maurice, Bouvier Virginie, Dupieux Gilbert, Baud Jeanine, Tournier Michelle, Bouvier Véronique, Baud Marie, Castex Margaux, Muffat Quentin, Anthonioz Elisabeth, Béard Patrick, Coquillard Michel, Marchand Thierry, Page Olivier

Absents et excusés : 03
Mmes, MM. Marullaz Aube, Baud Pachon Valérie, Pillot Serge

Pouvoir : 01
Monsieur Pillot Serge à Madame Tournier Michelle

- Monsieur Quentin Muffat a été désigné secrétaire –

D_2023_12_22

Autorisation de dépenser les crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 – Budget annexe « Régie du parc des sports »

Il est exposé au Conseil municipal que l'article 1612-1 du CGCT permet d'autoriser par délibération, l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent sur le budget annexe « Régie du parc des sports ».

Cette autorisation permet de payer les factures arrivées au cours de la période allant du 1er janvier au vote du budget primitif.

Cette limite du quart s'applique, sauf les crédits de remboursement d'emprunt, sur les articles comptables 2031, 2033, 205, 2128, 2135, 2138, 2151, 2155, 2158, 21757, 21783, 21571, 2181, 2182, 2183, 2184, 2188, 2313, 2315, 238 et 2318 sur les opérations 2023.

Opérations	Libellés	Montants BP 2023+ DM en euros	1/4 de crédits d'investissement en euros
100	Patinoire extérieure Morzine	166 000,00	41 500,00
101	Patinoire extérieure Avoriaz	2 000,00	500,00
102	Patinoire couverte du Palais des sports	4 500,00	125,00
200	Bar restaurant patinoire	10 000,00	2 500,00
201	Balnéo et bar restaurant piscine	2 000,00	500,00
	TOTAL	**184 500,00**	**46 125,00**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 21/12/2023
ID : 074-217401918-20231213-D_2023_12_22-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à la majorité,
par 17 voix pour et 01 abstention (Patrick Béard),

DONNE l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023 sur le budget annexe « Régie du parc des sports ».

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 18 décembre 2023.

Le secrétaire de séance,
Muffat Quentin.

Le maire de Morzine,
Fabien Trombert.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.